

COMMUNIQUE DE PRESSE

le 30 octobre 2013

Z-Legal, un regard clair sur la législation et la réglementation

Dès le jeudi 31 octobre, Canal Z et Kanaal Z diffuseront un nouveau programme intitulé **Z-Legal**, dans lequel des avocats expliqueront des sujets actuels présentant un intérêt certain pour les chefs d'entreprises et patrons de PME.

En Belgique comme à l'étranger, la législation et la réglementation évoluent en effet constamment. Bien que l'impact de ces changements puisse être très important pour une entreprise, la plupart des responsables d'entreprises ont les plus grandes difficultés à en suivre le rythme. L'objectif des émissions Z-Legal est dès lors de leur apporter des réponses explicites.

Outre des explications claires sur divers thèmes d'actualité, les avocats participant aux émissions proposeront également quelques conseils et astuces aux chefs d'entreprises et PME. Seront entre autres abordées, des questions concernant les formes de financement alternatives, ou encore la meilleure façon de reprendre une entreprise à l'étranger.

Cette nouvelle série a été élaborée avec le soutien du bureau d'avocats DLA Piper Belgium.

Z-Legal, à partir du 31 octobre, chaque jeudi soir sur Canal Z et Kanaal Z.

Le programme peut également être suivi en ligne sur www.canalz.be

Canal Z et Kanaal Z, les seules chaînes d'affaires en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre, proposent l'information la plus spécialisée et la plus variée sur le monde des affaires, l'économie et les finances. Canal Z et Kanaal Z touchent en moyenne quelque 287.000 téléspectateurs par jour et 1.385.000 téléspectateurs par semaine (*source CIM audimétrie*), et sont ainsi les plus grandes chaînes numériques du pays.

Contact	Alex Coene Netmanager Kanaal Z	Rik De Nolf CEO Roularta Media Group
Tél.	+ 32 2 467 57 17	+ 32 51 26 63 23
Courriel	alex.coene@roularta.be	rik.de.nolf@roularta.be
Site Web	www.kanaalz.be	www.roularta.be